TAOL LAGAD WAR TRÈGAD

Bulletin municipal n° 32 - 2017

Le mot du maire

Douze mois se sont à nouveau écoulés, le contexte mondial ne s'est pas amélioré loin de là, il suffit d'ouvrir les journaux ou de regarder la télévision : des morts, des blessés, des villes détruites, des réfugiés, dus aux fanatismes, à l'intolérance…La nature y met également du sien, cyclones, inondations, tremblements de terre…
Aussi, une pensée très forte pour tous ceux qui souffrent dans ce contexte en attendant des temps meilleurs…

Au niveau national, en tant que Maire, je déplore et je déplorais déjà avant, que l'autonomie donnée aux collectivités locales et à leurs élus dans le cadre de la décentralisation soit rognée progressivement. L'Etat « jacobin » reprend d'une main ce qu'il avait donné de l'autre, en réduisant les dotations et à travers des lois, telles que la loi littoral, qui laissent très peu de marge de manœuvre aux communes.
L'exonération de la taxe d'habitation est un élément de plus allant dans le même sens. Reste à savoir si l'Etat tiendra ses engagements en compensant le manque à gagner des communes et communautés de communes, sur quelles bases, quelles actualisations ???
Beaucoup d'inconnues pour l'avenir. Il ne sera pas facile, dans les prochaines années, de faire de la programmation budgétaire. Malgré cela, il faut rester optimiste et continuer à penser et agir positivement à notre modeste niveau.

A l'échelle communale, toute l'équipe, élus et personnel, tentons de faire le maximum dans la limite des moyens humains et financiers dont nous disposons. Bien entendu tout n'est jamais parfait, et je suis le premier frustré de ne pas pouvoir réaliser les projets que nous souhaiterions mettre en œuvre.
En 2017, nous avons continué à agir pour la sécurité routière, notamment en modifiant l'aménagement devant le bar « Le relais » et en posant un deuxième radar pédagogique au bas du bourg. Une balise clignotante mobile sera posée régulièrement à différents endroits de la commune, elle clignote lorsque la vitesse autorisée est dépassée.
Début 2018, nous aurons le plaisir d'inaugurer le bâtiment en cours de construction. Pour l'instant nous n'avons pas eu de surprises au niveau des travaux et nous restons dans le budget prévisionnel. Ce qui permet d'envisager l'aménagement des abords du bâtiment notamment en étendant le parking jusqu'aux locaux techniques. Une fois bouclée cette opération importante, notamment sur le plan financier, nous pourrons envisager d'autres petits investissements.

Sinon, vous le découvrirez dans les pages suivantes, que malgré la taille modeste de notre collectivités, nous avons la chance d'avoir des associations, des bénévoles et des élus qui s'investissent pour réaliser des animations tout au long de l'année sur la commune.

Au nom des élus et du personnel, je vous souhaite une très bonne année 2018 et en premier lieu la santé.

Pierre Le Berre

La municipalité invite la population au pot du nouvel an qui aura lieu

Samedi 6 janvier 2018 à 18 h, salle multifonctions.

SOMMAIRE

- Le Mot du Maire ..... p. 2
- Informations diverses ..... p. 3
- Le recensement de la population ..... p. 4
- Les Finances ..... p. 5
- L'école ..... p. 6
- L'Action sociale ..... p. 7 et 8
- Les associations ..... p. 9 à 11
- Nos droits ..... p. 12
- Formalités administratives ..... p. 13
- La Maison de Services Au Public p.14
- Amélioration de l'habitat ..... p. 15
- Environnement ..... p. 16 à 19

Informations diverses

Etat civil

Naissances

30.01.2017 – Bleuenn **FAUST** – Penlann

Décès

22.01.2017 – Alice **CANEVET** née **GUENEC** – 92 ans – Kerfriden
23.01.2017 – Roger **DURAND** – 81 ans – 12 Grand Rue
07.02.2017 – Louis **GUIDOU** – 79 ans – Lahadic – conseiller municipal de 1971 à 1995
21.05.2017 – Henri **DUMESNIL** – 67 ans – 1 Impasse des Coquelicots
29.05.2017 – Marguerite **BILIEN** née LE BRUN – 92 ans – 12 Rue de la Gare

Décès des personnes nées à Tréogat

18.01.2017 à Pont-l'Abbé – Annette **LE CHEVER** – 81 ans – Ménez
28.01.2017 à Pont-l'Abbé – Corentin **HASCOET** – 87 ans – Keryéré
01.03.2017 à Plonéour-Lanvern – Marie-Suzanne **PLOUZENNEC** – 93 ans – Bourg
04.03.2017 à Quimper – Alexis **BALOUIN** – 81 ans - Ménez
08.03.2017 à Plumelin (56) – Honorine **HELIAS** – 99 ans – Lesmenguy
24.04.2017 à Plumelin (56) – Victorine **LAUTRIDOU** – 90 ans – Lespoul
25.08.2017 à Plonéour-Lanvern – Simone **GENTRIC** – 87 ans - Pouloupry

Analyse de l'eau du réseau

Au 7.11.2017 : Nitrate en mgl/N03 Résultat : 40 Norme : 50

Du changement sur votre facturation d'eau

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité apportée à ses clients, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et son délégataire, la Saur, ont décidé de modifier les dates de relèves et de facturation.
Dès 2018, la relève s'effectuera sur les mois de juin et juillet (au lieu d'octobre et novembre).

Urbanisme 2017

5 Permis de construire délivrés (1 résidence principale, 1 résidence secondaire, 2 garages et 1 une rénovation d'un bâtiment).
8 déclarations préalables, 24 certificats d'urbanisme, 7 ventes de maisons.

Le recensement de la population 2018

RECENSEMENT de la population 2018
www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !
Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner !
Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site :
www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
www.le-recensement-et-moi.fr

Toute la population vivant à Tréogat sera recensée entre le 18 janvier et le 17 février 2018.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Tréogat, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, la dernière ayant eu lieu en 2013.

A partir du jeudi 18 janvier 2018, un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Il pourra vous aider à compléter les questionnaires si vous le souhaitez. Vous pourrez également les envoyer à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est essentiel que chacun y participe. Se faire recenser est un acte civique, utile à tous. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Toutes les réponses sont confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'Insee et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 02.98.87.60.81.

Madame Delphine LE GOFF, agent recenseur vous rendra visite entre le 18 janvier et le 17 février.
Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Delphine LE GOFF

Les Finances

Budget communal pour 2016	Recettes : 485 645 €	Dépenses : 378 473 €

Chiffres exprimés en € par habitant pour la catégorie démographique de 500 à 1 999 habitants.

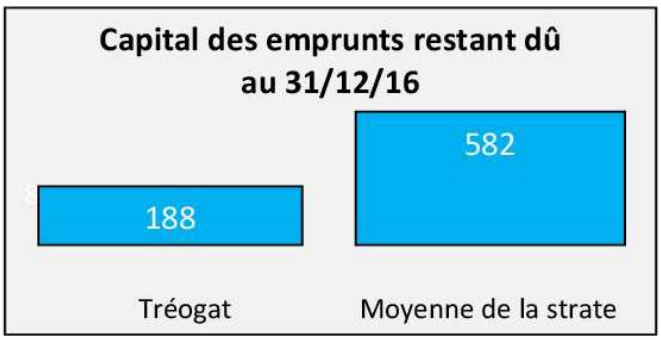

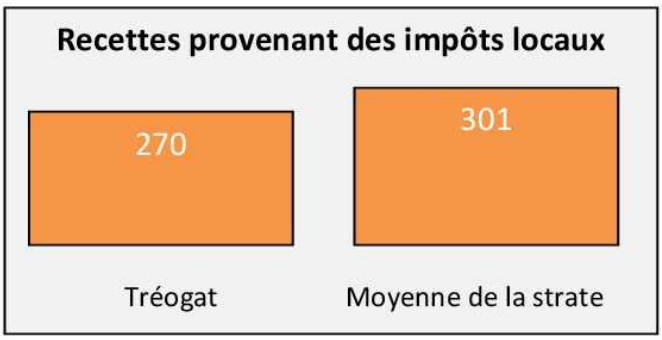

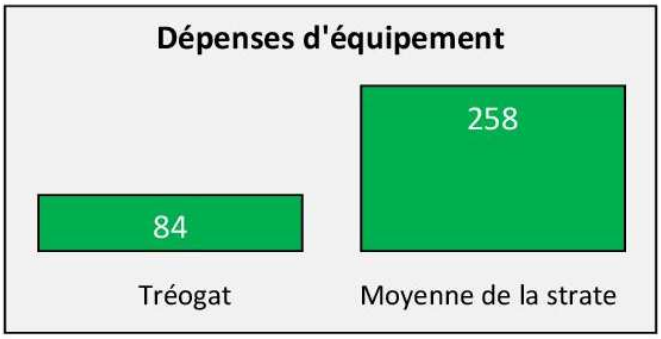

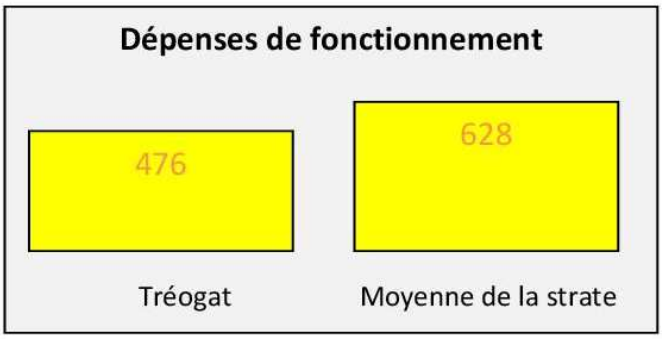

Taux d'imposition de 2016

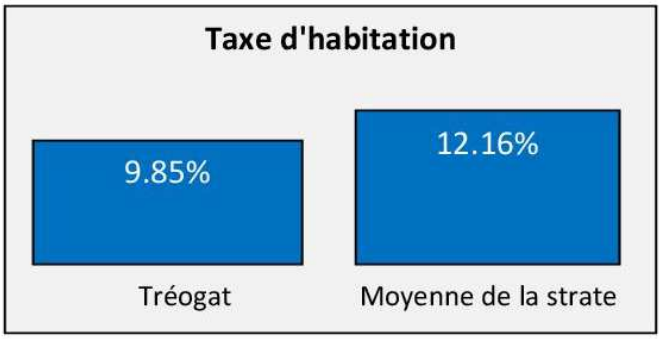

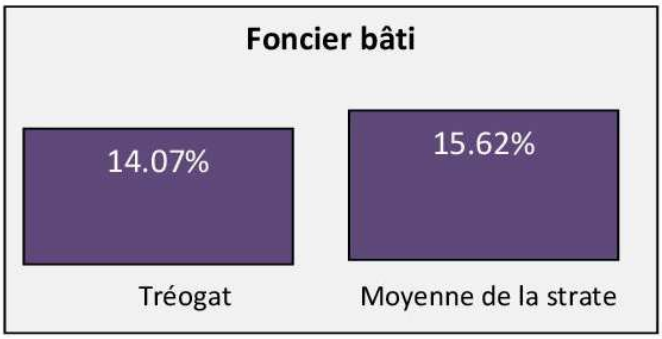

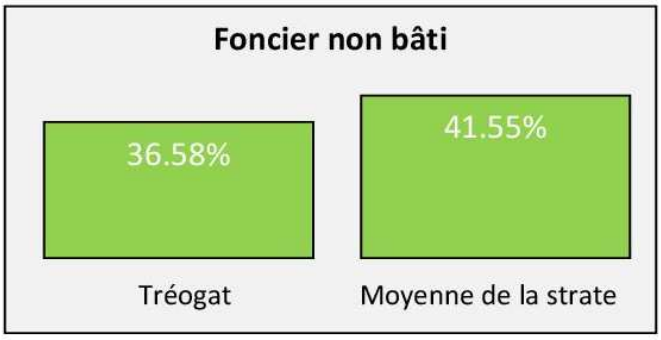

Recettes principales de fonctionnement 2016	
Taxe d'habitation	74 966 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	62 893 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	15 807 €
Dotations de l'Etat	84 114 €

2017 chez Les Hirondelles

Encore une année 2016-2017 dynamique au sein des classes de l'école des Hirondelles.

Les élèves de cycle 3 ont commencé l'année par un voyage dans les Pyrénées qui leur a permis de s'adonner aux activités sportives de montagne (ski de fond, alpin,...) et de mieux connaître la montagne.
Les élèves de cycle 2 ont, quant à eux, invité les parents d'élèves volontaires à venir présenter leur métier. Forts de ce partage, nos élèves se sont transformés en écrivains en herbe. Quelques mois de travail ont été nécessaires à la rédaction d'un album documenté : « James et les métiers ».
Les élèves de maternelle ont consacré le début de l'année à la découverte de l'art sous toutes ses formes et de l'observation à la pratique ont embelli leur classe en recouvrant les murs d'œuvres picturales (reproductions ou créations).
Les élèves d'élémentaire ont poursuivi leur parcours initié depuis quelques années autour des échecs avec pour la première fois une première place de l'école au championnat départemental (sud-Finistère). Ce classement a permis à dix élèves de l'école de se rendre à Liffré pour la phase régionale. Ce moment laisse toujours de bons souvenirs aux enfants pour lesquels représenter son école est un moment important de la scolarité.
Et autour de cela, différentes activités sportives (la natation pour les élèves de l'élémentaire, le roller, le rugby, la randonnée annuelle qui nous permet de mieux connaître la commune, la galoche bigoudène) ou culturelles (cinéma, théâtre) pour s'ouvrir sur notre environnement le monde.

Le CLPE finance les voyages et les sorties grâce aux différentes actions notamment « le ragoût de choux ».

Rentrée 2017-2018

L'école publique « Les Hirondelles » a effectué une rentrée avec un effectif de 73 enfants répartis dans 3 classes. La directrice Anne-Lise BOUCHER enseigne à 24 élèves de CP et CE. Kristell LE GOFF reste en charge d'une classe de 19 élèves de CM. Martine DELAUNAY intervient auprès de 30 élèves de la maternelle épaulée par Delphine LE TANTER, Atsem, et Léa FELICI. Fanny PALUD, agent de service, effectue le service au restaurant scolaire avec Delphine LE TANTER.

Léa FELICI

Depuis le 27 février, nous avons accueilli à l'école Léa FELICI qui exerce la fonction d'assistante de l'enseignante de la classe maternelle et d'agent du service périscolaire dans le cadre d'un emploi d'avenir.

Retour à la semaine de 4 jours - Les horaires de l'école ont changé depuis la rentrée 2017

Les parents d'élèves ayant répondu favorablement au questionnaire qui leur a été soumis (75 % de réponses favorables, le conseil d'école et la commission des affaires scolaires ont donc émis un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours.
Les cours ont lieu de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 16 h 30.
La garderie périscolaire ouvre à 7 h 30 et ferme à 19 h.

Rattachement au collège Henri Le Moal de Plozévet

En raison du manque de places au collège Laënnec de Pont-l'Abbé, la commune de Tréogat sera probablement rattachée au collège Henri Le Moal de Plozévet à compter de la rentrée 2018.

Espace périscolaire et associatif

Le bâtiment destiné à accueillir le restaurant scolaire et la garderie sera livré au cours du premier trimestre 2018. La salle permettra également d'organiser des manifestations en dehors des périodes scolaires.

Coût global de l'opération : 590 000 € HT (dont 377 100 € HT pour la construction du bâtiment)
Financement :
- Subventions de l'Etat : 175 000 €
- Subvention du Département : 48 400 €
- Fonds de concours de la CCHPB : 180 900 €

Un emprunt de 100 000 € a été contracté pour cette opération.

Un grand merci à l'entreprise LARZUL de Plonéour-Lanvern qui, lors du renouvellement de son parc, a offert à la commune, 12 ordinateurs ; 10 sont installés à l'école et 2 à la bibliothèque.

L’Action Sociale

Le Repas des aînés

Le Samedi 9 septembre, une partie des aînés de la commune de Tréogat se sont retrouvés à la mairie pour partager un moment de convivialité autour du verre de l'amitié puis ont rejoint le restaurant « Breiz Ar Mor » à Pouldreuzic pour un déjeuner gourmand avec vue sur la mer et une animation musicale avec le groupe EIREminig glas. Cette journée forte plaisante s'est conclue par la visite du musée de l'Amiral.

EIREminig glas

Les membres de la commission Action Sociale, attentifs aux risques de solitude et d’isolement, a décidé, le 1er octobre 2016, de convier les personnes de plus de 80 ans n’ayant pas assisté au repas des ainés, ainsi que leurs conjoints, à un goûter de Noël à la mairie. Un colis de Noël leur a été remis pour leur apporter un peu de convivialité à l’approche des fêtes de fin d’année. Les personnes dans l’impossibilité de venir ce jour ont reçu la visite des membres de la commission. Ce moment ayant été apprécié par tous, il a été reconduit, cette année, le mercredi 13 décembre dernier.

« Créons du lien »

en Haut Pays Bigouden

L'association « Créons du lien » a vu le jour en février 2016 à l'initiative des centres communaux d'action sociale et du CIAS du Haut Pays Bigouden, des clubs de personnes âgées et des membres volontaires des communes de la communauté.
L'association agit auprès des personnes de plus de 60 ans isolées, ayant des difficultés à se déplacer, qu'elles soient chez elles ou en établissement. Un véhicule confortable acquis cette année permet de venir chercher ces personnes.
Créons du lien propose un accompagnement pour des sorties organisées (cinéma, promenade au bord de mer, visites, crêperie, après-midi chansons, fête de la chandeleur …) pour des évènements culturels et de loisirs ou à leur demande pour des démarches administratives ou personnelles. Le but est de permettre à ces personnes de garder le lien social, de participer à la vie locale et de conserver leur autonomie.
L'association a déjà d'autres projets pour 2018 : galette des rois, fête de la chandeleur …

« Rompre l'isolement »

Dans le cadre du groupe de travail du haut pays bigouden "rompre l'isolement", les tréogatois étaient invités à participer à un après-midi festif, **le samedi 14 octobre, de 14h30 à 17h30, à la halle Raphalen de Ploneour - Lanvern**. L'objectif de cette rencontre est de permettre sur le temps d'un après midi, à des personnes seules de se retrouver et de côtoyer des plus jeunes.
Tout au long de l'après-midi, se sont succédées des animations musicales (danse bretonne, danse country). Des ateliers de maquillage, de sabres laser, de jeux vidéo étaient aussi proposés, de même, qu'une exposition photos sur le thème des mains, celles de personnes âgées comme de jeunes enfants. L'après-midi s'est achevée par un goûter et le tirage de la tombola.

L'animatrice à domicile

Depuis quelques semaines, le CIAS du Haut Pays bigouden a embauché Élizabeth TACHON, animatrice à domicile pour les personnes âgées. Un emploi qui répond à un réel besoin sur le territoire. Les personnes âgées ayant fait le choix de rester à domicile sont parfois dans des situations d'isolement. Elles peuvent recevoir la visite de soignants, de porteur de repas ou d'aide à domicile. Mais, ce n'est pas suffisant pour répondre aux besoins de sociabilité.
Élizabeth TACHON, l'animatrice, recense actuellement les besoins auprès de tous les acteurs du territoire. Tout est à imaginer et à mettre en place en partant des besoins particuliers de chaque personne : jardinage, lecture, cuisine, bricolage, ... Le service est entièrement gratuit pour les personnes âgées.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2018

Samedi 27 janvier 2018	**Cassoulet à emporter organisé par les Pongistes Bigoudens**
Mars 2018	**Ragoût de choux organisé par le Conseil Local des Parents d'Elèves (CLPE)**
Samedi 26 mai 2018	**Loto organisé par les Marcassins Sportifs**
Mai 2018	**Vente de sacs en tissus décorés par les enfants de l'école organisée par le CLPE**
Juin 2018	**70 ans du Club des Marcassins Sportifs**
Dimanche 24 juin 2018	**Exposition des vitraux de l'Associatif CLAVI**
Samedi 14 juillet 2018	**« Tréogat en Fête »**
Samedi 11 août 2018	**Repas des Gaulois organisé par les Marcassins Sportifs**

La Bibliothèque municipale
Association des Amis de la Bibliothèque

Nouveaux locaux : La bibliothèque est installée depuis le début de l'année dans des locaux suffisamment spacieux et accessibles au rez-de-chaussée de la mairie. Cette nouvelle localisation permet aux enfants de l'école de venir régulièrement découvrir les livres sur le temps scolaire.

L'atelier lecture animé par Claude Bigot et Jean-Pierre Dorval a repris dès la rentrée tous les vendredi midi.

Nouveauté : les abonnés ont désormais accès aux ressources en lignes offertes par la bibliothèque départementale : Cinémathèque de Bretagne, médiathèque numérique, livres numériques, presse, musique, concerts, logiciels d'autoformation, et pour la jeunesse : jeux, histoire, découverte…

Evolution des statuts : Afin de faire une économie de moyens, l'association « Tréogat Multi Loisirs » a été dissoute. Les activités sont désormais organisées par une seule association.
L'association des Amis de la Bibliothèque comporte ainsi quatre sections :

- **Lecture Publique** (gestion de la bibliothèque municipale dans le cadre d'une convention avec la commune)
- **Loisirs créatifs adultes** (ex TML)
- **Loisirs créatifs enfants** (ateliers des petites vacances)
- **Animations diverses** (expositions, concerts, participation à des manifestations communales…)

Principales animations 2017 : Exposition des Affiches de M. François Bourgeon à la mairie du 24 juin au 22 juillet dans le cadre des « Escales dans l'univers de François Bourgeon » organisées par le collectif des Bibliothèques du Haut Pays Bigouden et la soirée « Conte musical » à l'église le 17 août proposée par Isabelle Le Guellec et Anne Moal.

La bibliothèque municipale est un service public à disposition de tous les habitants. Elle est ouverte le mercredi de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

Si vous souhaitez participer à la vie de l'association, vous êtes les bienvenus tant pour le fonctionnement de la bibliothèque que pour les activités et les animations.

Bureau	
Président	Pierre Le Berre
Vice-Présidente	Danièle Bouby
Secrétaire	Jacques Le Goff
Trésorière	Christelle Lamy

Cotisation annuelle	
Famille	11 €
Personne seule	7 €
Occasionnel (Vacancier)	5 € + Caution : 100 €

Contact : bibliotheque.treogat@laposte.net

CLAVI (Club Artistique du Vitrail)

L'association CLAVI (Club Artistique du Vitrail) a repris ses activités le 3 octobre par une journée d'initiation destinée aux 14 nouveaux adhérents inscrits en septembre.
60 adhérents de tous âges, du pays Bigouden, du cap Sizun, du pays de Quimper et de Douarnenez se sont inscrits en septembre. Les adhérents les plus anciens ont plus de dix années de pratique du vitrail.
Les cours sont assurés par Marie Claude HENAFF et Chantal LE DREAU. Elles accompagnent aussi les élèves pour une aide, un conseil, une astuce.
Les adhérents se réunissent cette année le mardi et le mercredi de 10h à 18h tous les quinze jours à la salle multifonction.
Marie Claude HENAFF, fondatrice de l'association, a souhaité quitter ses fonctions de présidente au mois de juin. Le bureau est composé aujourd'hui de :

- Présidente : Anne Marie Peuziat,
- Vice-président : Georges Cherpentier,
- Trésorier : Robert Strullu,
- Trésorier adjoint : René Mabileau,
- Secrétaire : Anne Lebret,
- Secrétaire adjointe : Rose May Le Berre.

Le Marché de Noël du Vitrail a eu le dimanche 10 décembre 2017. Cette journée a été l'occasion d'acquérir des cadeaux uniques et originaux.

L'association a programmé pour l'année 2017-2018 l'Exposition annuelle des œuvres réalisées au cours de l'année qui aura lieu le dimanche 24 juin 2018 de 10 h à 18 h à la salle multifonction.
Le bureau de l'association et les adhérents remercient vivement la commune de TREOGAT pour la mise à disposition de la salle multifonction et de ses infrastructures.

Le club de l'Amitié

Une quinzaine de personnes se retrouvent tous les jeudis après-midi pour les parties de cartes et de scrabble, suivi du goûter, important moment de partage.
Durant l'année, plusieurs sorties ont été proposées en lien avec le groupe de travail « rompre l'isolement » et l'association « créons du lien » :

- Visite des champs de tulipes à la torche et partage du goûter sur place en avril 2017
- Sortie cinéma à Penmarch en mai 2017

Sortie à Penhors début octobre : visite guidée de la chapelle Notre Dame de Penhors, puis goûter au Breiz Armor

Les Marcassins Sportifs

Après une saison moyenne, l'équipe A s'est maintenue en D2. Les Marcassins Sportifs présentent tous les dimanches une équipe A et une équipe B. Le club a enregistré le départ de 3 joueurs compensé par l'arrivée de 8, renforçant l'effectif.

Vincent DANIEL, ayant été pendant quatre années entraineur, a souhaité passer la main à Philippe MANGIN, éducateur fédéral. Il est resté joueur.

La 20ème édition du « Repas des Gaulois » avec animation musicale a connu un véritable succès avec environ 1 100 repas servis. Raymond Le Goff, le Président, était très satisfait de cette soirée. Grâce à l'investissement des bénévoles, la recette servira à financer des équipements aux joueurs et différents matériels.

Le club a organisé le 6 mai un loto à la salle Halle Raphalen à Plonéour-Lanvern. Ce fut un véritable succès (environ 400 personnes). Le Président remercie tous les bénévoles.

Chaque année, les Marcassins participent à la réussite du Téléthon.

L'équipe A

En haut de gauche à droit : Raymond Le Goff, Président, Jocelyn Kérouédan, Alan Le Bec, Sophyan Guéry, Jonathan Dérouet, Dylan Rodriguez, Loïc Nédelec, Antoine Percelay, Johann Burel, Vincent Daniel, Mickaël Quéffelec.
En bas de gauche à droite : Philippe Mangin, Florian Pavec, Benjamin Roussel, Marvin Mender, Nicolas Goascoz, Romain Rolland, Paul Le Brun, Luc Gloaguen, Yann Garrec

Absents sur les photos : Gaël Carval, Mathieu Couespel, Maxime Decroo, Christophe Garrec, Fethi Mahmoudi, Christophe Morzadec, Kevin Pavec, Nicolas Peeters, Roméo Péron, Thierry Quéffelec, Adam Riehia, Tony Le Bec, Romuald Daniel, Christian Tanguy.

L'équipe B

En haut de gauche à droite : Cédric Janvier, Steven Le Cleac'h, Thomas Balouin, Sophyan Guery, Daniel Gléhen, Johann Burel, Anthony Le Floc'h.
En bas de gauche à droite : Anthony Le Goff, Bruno Boëdec, Marvin Mender, Patrick Gillet, Philippe Renaud.

Les bénévoles du repas des Gaulois

Le bureau : Johann Burel, secrétaire, Nicolas Goascoz, vice-président, Aurélie Gouzien, trésorière, Philippe Mangin, entraîneur, Raymond Le Goff, Président. (absents sur la photo : Annie Lannou, trésorière adjointe et Jean-Luc L'Haridon)

Attention aux arnaques – Démarchages à domicile
Serrurier, vitrier, plombier un devis obligatoire avant tout dépannage, même urgent !

2 600 EUR pour une serrure bloquée, 1 200 EUR pour une vitre cassée, 800 EUR pour une banale fuite d'eau… les exemples d'abus ne manquent pas dans le secteur du dépannage à domicile. Selon la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), l'absence de devis ou de contrat est une des raisons les plus courantes de dépôt de plainte.
Depuis le 1er avril 2017, avant toute intervention, tous les professionnels du dépannage à domicile doivent remettre au consommateur un document détaillant leur taux horaire de main-d'œuvre, les modalités de décompte du temps estimé, les prix des prestations forfaitaires, le montant de leur frais de déplacement et le coût du devis si celui-ci est payant. Toutes ces informations doivent aussi être accessibles sur leur site Internet ainsi que dans leurs locaux.
En cas de réparations urgentes, le professionnel doit se limiter aux travaux essentiels et ne pas profiter de la situation pour vendre au consommateur d'autres prestations à prix d'or. S'il veut remplacer le ballon d'eau chaude après une simple fuite, par exemple, le consommateur est protégé par la loi sur le démarchage à domicile et dispose de 14 jours de délai de rétractation.
Quelles que soient les circonstances, une facture est obligatoire pour toute prestation d'un montant égal ou supérieur à 25 EUR. Par ailleurs, le consommateur doit être informé qu'il peut conserver les pièces ou appareils remplacés.

La fin des frais d'itinérance dans l'Union Européenne

Les frais d'itinérance (en anglais *roaming*) sont les surcoûts que les opérateurs de télécommunications imposent à leurs abonnés lorsqu'ils utilisent leur appareil mobile dans un autre pays de l'Union Européenne. Depuis le 15 juin 2017, lorsqu'ils sont en déplacement dans l'UE, les consommateurs (particuliers et entreprises) voient leurs appels et SMS facturés au même tarif que lorsqu'ils se trouvent dans leur pays, mais l'usage d'Internet mobile sera limité.
Toutefois, pour protéger le secteur contre certains abus, tels que l'itinérance permanente, l'accord se cantonne aux déplacements ponctuels. Votre opérateur pourra vous facturer des frais supplémentaires, en vertu d'une « politique d'utilisation raisonnable », c'est-à-dire en cas de dépassement des volumes contractuellement prévus pour l'itinérance.
En tout état de cause, dès que vous passez la frontière, votre opérateur doit vous informer de l'éventuelle « politique d'utilisation raisonnable » applicable et vous envoyer une notification lorsque le volume contractuel en itinérance a été consommé. Cette notification doit préciser les frais supplémentaires qui seront facturés en cas de consommation additionnelle d'appels, de SMS/MMS et de données mobiles.

Et pour les données mobiles ? Comment calculer son quota de data ?
La consommation de données autorisée dans un autre pays de l'Union Européenne sera limitée. Pour connaître l'enveloppe de données utilisables sans surcoût, il faut tenir compte du prix de son forfait. L'équation est la suivante : (prix du forfait/7,7) x 2 = nombre de giga-octets inclus.
Par exemple, pour un forfait à 20€ : (20/7,7) x 2 = 5 Go de données à utiliser à l'étranger.
En cas de dépassement, l'opérateur facturera 7,70€ le Go supplémentaire (dégressif dans le temps).

Article rédigé par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cartes nationales d'identité, passeports, cartes grises et permis de conduire à portée de clic !

Les procédures de délivrance des titres sont désormais dématérialisées. Il n'est plus nécessaire de se rendre en préfecture pour de nombreuses démarches administratives, elles pourront être effectuées en ligne, 24h/24 et 7 j/7.

Le permis de conduire :
Connectez-vous gratuitement au site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) sur https://permisdeconduire.ants.gouv.fr
Pour une première demande de permis de conduire, vous pouvez solliciter votre école de conduite afin qu'elle effectue la démarche pour votre compte.
À noter que cette télé-procédure ne comprend ni les échanges de permis étrangers ni les demandes de permis internationaux. Depuis le lundi 11 septembre 2017, la procédure pour les demandes relatives aux échanges de permis de conduire étrangers a changé (plus d'infos sur www.finistere.gouv.fr).

L'immatriculation des véhicules :
Connectez-vous gratuitement au site de l'ANTS (https://immatriculation.ants.gouv.fr/).
Ou bien ayez recours aux services proposés par les professionnels de l'automobile habilités dans leurs établissements, leurs concessions ou sur Internet. Ce service peut vous être facturé.

La carte nationale d'identité et le passeport :
Vous avez la possibilité de réaliser votre pré-demande en ligne pour gagner du temps et faciliter l'enregistrement de votre demande. Les mairies volontaires non-équipées de dispositifs de recueil peuvent vous conseiller voire vous accompagner pour effectuer une pré-demande en ligne.
La liste des mairies bretonnes équipées de dispositif de recueil est consultable sur http://www.finistere.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-nationale-d-identite-et-passeport/Carte-nationale-d-identite#N358. Les mairies de Plonéour-Lanvern et Pont-l'Abbé en sont équipées.

Vous pouvez accéder aux télé-procédures :
- depuis votre domicile, via une connexion Internet,
- chez les tiers de confiance (professionnels de l'automobile, auto-écoles),
- depuis un point numérique, situé en préfecture de Quimper,
- dans un espace numérique, chez les partenaires du ministère de l'Intérieur, telles que les mairies, la Maison de Services au Public dans les locaux de la Communauté de Communes à Pouldreuzic, les associations, etc.

Les télé-procédures sont des opérations sécurisées, accessibles depuis des sites administrés par les services de l'État : www.demarches.interieur.gouv.fr , www.service-public.fr ou www.ants.gouv.fr
Depuis le 6 novembre 2017, il n'est plus possible de déposer de dossier en préfecture ou en sous-préfecture pour ces titres.

PACS – Pactes civils de solidarité

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) a été transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017.
Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.
Pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs, les partenaires qui ont leur résidence commune en France doivent s'adresser :

- soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune dans laquelle ils fixent leur résidence commune,
- soit à un notaire.

Renseignements et formulaires disponibles sur le site service-public.fr ou en mairie.

OUVERTURE DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (M.S.A.P.)

Un nouveau service de proximité !
La Maison de Services Au Public est installée dans les locaux de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Tél. : 02.98.54.49.04
L'animatrice de la MSAP vous accueille et vous accompagne dans vos démarches administratives ou vous oriente vers la structure appropriée.

C'est aussi une aide proposée au public dans l'usage du numérique pour les champs des prestations sociales et l'emploi par le biais de la CAF et de Pôle emploi.
Ce nouveau service communautaire dispose d'un lieu d'accueil et de documentation, d'un Espace Public Numérique (EPN) composé de 2 postes informatiques à disposition des usagers en libre accès ou accompagné par l'animatrice MSAP. 4 bureaux de permanence ainsi que des salles de réunion sont utilisés par les partenaires.

HAUT PAYS BIGOUDEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dans le cadre de l'ouverture de la Maison de Services Au Public, dans les locaux de la Communauté de Communes, nous vous présentons ci-dessous nos partenaires et leurs permanences à votre disposition sur notre territoire.

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

	PARTENAIRES	PERMANENCES
	EMPLOI, FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE	
MISSION LOCALE	**Mission locale** : Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire (hors contrat d'apprentissage), en recherche d'emploi et/ou de formation.	Sur rdv - le mardi – le mercredi – le jeudi ☎ **02 98 66 12 81**
actife Quimper Cornouaille	**Actife (Action territoriale pour l'insertion, la formation et l'emploi) :** Accompagnement des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi de longue durée.	Sur rdv et sur prescription Pôle emploi – le mercredi et le jeudi ☎ **02 98 64 80 20**
	SOCIAL	
Finistère Penn-ar-Bed LE DÉPARTEMENT	**CDAS (Centre départemental d'action sociale)** :	Assistante sociale sur rdv – le jeudi matin ☎ **02 98 66 07 50**
	HABITAT & LOGEMENT	
adil du Finistère	**ADIL** (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : Information et conseil sur le logement.	Le 1er mercredi après-midi du mois ☎ **02 98 46 37 38** Sur rdv de 14h – 15h études de financement Sans rdv de 15h à 17h pour des consultations juridiques, fiscales et financières
INFO ÉNERGIE en BRETAGNE	**Espace-Info-Energie** : Conseils sur les aspects techniques de votre projet de construction, de rénovation, de chauffage, d'équipement d'énergie renouvelable et sur l'allègement de vos factures d'énergie.	Sur rdv - 3ème mercredi matin du mois ☎ **02 98 64 46 61**
CITÉMÉTRIE	**Citémétrie** : Aides pour l'amélioration de l'habitat.	Sans rdv – 1er mercredi matin du mois de 9h à 12h ☎ **02 98 50 53 94**
	JUSTICE & DROIT	
AGORA JUSTICE	**Agora Justice :** Aide aux victimes, accès au droit.	Sur rdv – 1 fois tous les 2 mois Permanence à venir
	ENTREPRISE	
CMA Chambres de Métiers et de l'Artisanat Finistère	**Chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère** : Information et conseil sur la création et la reprise d'entreprise artisanale.	Sur rdv – le 23 octobre 2017 ☎ **02 98 76 46 46**

SERVICES ANNEXES PROPOSES	Espace public numérique	*Postes informatiques à disposition à partir du 13 novembre 2017*
pôle emploi	Accompagnement et accès au site pole-emploi.fr	*Service prochainement disponible*
ALLOCATIONS FAMILIALES	Accompagnement et accès au site caf.fr	*Service prochainement disponible*
Fepem	FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France) : Point d'information pour les particuliers employeurs	*Service prochainement disponible*

AMELIORATION DE L'HABITAT

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

L'ADIL

L'ADIL vérifie votre éligibilité à **ACCESS' HABITAT**, réalise une étude prévisionnelle de financement de votre projet et vous aide à constituer votre dossier de demande de subvention.

adil du Finistère

Tél. : 02 98 46 37 38 · www.adil29.org

PERMANENCES
CCHPB, Maison de Services Au Public, Pouldreuzic :
1er mercredi du mois, de 14h à 17h
Plonéour-Lanvern (Mairie) :
3e vendredi du mois, de 9h à 12h

L'ESPACE INFO ÉNERGIE

vous conseille sur la réalisation de travaux de rénovation énergétique de votre logement.

Tél. 02 98 64 46 61 · www.bretagne-energie.fr

PERMANENCES
CCHPB, Maison de Services Au Public, Pouldreuzic :
3e mercredi du mois, de 9h à 12h, sur RDV.

RÉSEAU TYNEO

Réseau TYNEO vous accompagne dans une mise en relation avec des professionnels pour les travaux de rénovation énergétique.

Réseau TYNEO

Tél. 02 98 90 10 93 · www.reseautyneo.bzh

Cédézailes www.gedezailes.com

LE SAVIEZ-VOUS ? le CAUE peut vous apporter un conseil architectural.

CAUE FINISTÈRE
Tél. 02 98 98 69 15

HAUT PAYS BIGOUDEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2A rue de la Mer · 29710 POULDREUZIC
Tél. 02 98 54 49 04 · info@cchpb.com
www.cchpb.bzh

Accédez à la propriété d'un logement ancien : la Communauté de communes vous aide !

ACCESS' HABITAT

HAUT PAYS BIGOUDEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ACCESS'HABITAT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

ACCESS' HABITAT

C'est une **aide à l'accession à la propriété** d'un logement ancien, financée par la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden. Elle se caractérise par :

> Un **accompagnement** administratif et technique via nos partenaires (cf. au dos)

> Une subvention de **5000 €**.

ELLE VOUS CONCERNE SI...

- Vous êtes **primo-accédant** : vous n'avez pas été propriétaire de votre résidence principale au cours des deux dernières années
- Vous occuperez le logement au titre de la **résidence principale**, seul(e) ou à plusieurs personnes, pendant **au moins 7 ans***
- **Vos ressources** n'excèdent pas les plafonds du PSLA *(Revenu fiscal de Référence N-2, par ex. : 31 841 €/2 pers.)*

... POUR L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT :

- **de plus de 20 ans**
- Situé **dans un bourg**
- Pour un **coût maximum** d'acquisition fixé à **100 000 €** (frais agence et notaire inclus)
- L'acquisition de ce logement sera suivie de **travaux de rénovation énergétique.** Ces travaux devront générer un gain énergétique d'au moins 25 %.

** Interdiction de revendre le bien pendant au moins 7 ans pour autre cause qu'un accident de la vie (divorce, chômage, mobilité professionnelle à plus de 50 kms, décès d'un membre de la famille), sous peine de devoir rembourser la subvention.*

VOTRE PARCOURS EN RÉSUMÉ

ÉTAPE 1
CONTACTER L'ADIL
02 98 46 37 38 · www.adil29.org
> Vous conseille et analyse votre projet
> Examine la recevabilité du dossier
> Vous remet le dossier « ACCESS'HABITAT »

ÉTAPE 2
CONTACTER L'ESPACE INFO ENERGIE
> Evalue et conseille sur les économies d'énergie à réaliser
> Donne les clés de lecture pour analyser les devis des entreprises sollicitées
> Vous accompagne dans la démarche Réseau TYNEO

ÉTAPE 3
RECONTACTER L'ADIL
après avoir finalisé le projet avec votre banque
> Vérifie la cohérence du projet finalisé et le plan de financement au vu des devis

ÉTAPE 4
TRANSMETTRE LE DOSSIER COMPLET
à la C.C. du Haut Pays Bigouden
> La Communauté de communes instruit votre dossier et notifie votre subvention « ACCESS'HABITAT »

ÉTAPE 5
DEMANDER LE VERSEMENT DE L'AIDE
à la C.C. du Haut Pays Bigouden
> Mandate l'acompte et le solde de la subvention à la réception des justificatifs demandés

IMPORTANT : le dossier de demande de subvention doit être déposé AVANT l'acquisition du logement.

LES INCIVILITÉS sur les POINTS de COLLECTE des DÉCHETS

Que trouve-t-on dans nos poubelles d'ordures ménagères ???
Suite à l'extension des consignes de tri, en toute logique quasiment rien... Pourtant, nous sommes malheureusement bien loin de ce constat !!! Immergeons-nous dans la réalité du service de collecte des déchets et prenons le temps de faire un petit focus sur le contenu des poubelles en Haut Pays Bigouden…

Ils n'ont rien à faire là !!!

LE CARTON

Lorsque nous avons de la chance, le carton est soigneusement plié et mis à plat, bien serré et compacté pour prendre le moins de place possible... Bel effort mais sachez que tous les déchets déposés dans les bacs à ordures ménagères seront brûlés ! Quel dommage de faire le tri chez soi et de ne pas aller jusqu'au bout du geste...

LE VERRE

Les bouteilles et canettes en verre sont les emballages qui posent le plus de problèmes pour le traitement des ordures ménagères. Abandonnés aux pieds des colonnes ou en vrac dans les bacs, ils termineront leur vie à l'usine d'incinération à Concarneau. Il faudra les transporter (au passage leurs éclats risqueront de blesser les équipes de collecte...) et au final payer très cher pour se débarrasser d'un matériau lourd, qui ne brûle pas, et qui pourrait être recyclé... indéfiniment...

LA PELOUSE ET LES VÉGÉTAUX

C'est parfois des bacs entiers que les bennes avalent sur certaines tournées !!! C'est un non-sens environnemental lorsque l'on pense au fait que cette matière première est l'or brun du jardinier... Pourquoi ne pas plutôt aménager un coin dans son jardin ou tout du moins disposer sa pelouse en paillage. Étalée en fine couche, elle disparaît comme par magie en quelques jours !

LES OBJETS EN BON ÉTAT

Ils sont de tout type ! Des jouets, de la vaisselle, du petit ameublement, des chaussures et des vêtements par sacs entiers !!! Tous les jours, le triste constat des abus de notre société de consommation pose question... Et pourtant, aujourd'hui il existe plusieurs solutions !!!

➲ Tous les objets en bon état peuvent être déposés auprès de la **Ressourcerie Cap Solidarité** à Plozévet ou dans les déchèteries. Ils seront ensuite revendus en boutique solidaire. Les équipes peuvent aussi se déplacer à votre domicile.
Contact : 02 98 70 86 32

Association Cap Solidarité

➲ Tous les vêtements, même en mauvais état sont à déposer dans les bornes de collecte **Abi 29** où ils seront triés et dirigés vers des magasins Inservet ou recyclés. Un conteneur est à votre disposition sur le parking de la mairie et dans les déchèteries..

Abi 29

LA DECHETERIE

La déchèterie est le lieu par excellence où chaque habitant est invité à déposer l'ensemble des déchets n'étant pas assimilés à des ordures ménagères. Face aux enjeux environnementaux actuels, Il est important de faire ce geste afin qu'un maximum de matières soient valorisées, réemployées et que les matières dangereuses et toxiques soient correctement traitées.

Déchèterie de Pouldreuzic (au Meot) Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h	**Déchèterie de Plonéour-Lanvern** (Z.A. de Kerlavar) Ouverture du lundi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18 h

LA « RAMASSE »

Un agent des services techniques communautaires est chargé de l'entretien des Points Tri. Cette mission a progressivement pris le nom familier de "ramasse". En effet, les dépôts sauvages sont tels que l'activité principale est de collecter la multitude de déchets déposés à droite et à gauche aux pieds des bacs et des colonnes. Quand les Points Tri deviennent un dépotoir, c'est l'habitant qui est perdant. Au total plus de 600 heures sont dévolues annuellement à cette mission de "ramasse" alors qu'elles pourraient être employées plus utilement.

FAISONS LES COMPTES…

Il est difficile de quantifier précisément le coût des incivilités car de nombreux facteurs sont à prendre en compte : le temps que les agents mettent à collecter les dépôts sauvages, à nettoyer et à remettre en état les équipements, le coût de réparation des camions bennes qui souffrent d'avoir à collecter des déchets inappropriés, le manque de recettes lié à la collecte sélective, le coût de traitement et de transport de tonnages importants de déchets végétaux dans les ordures ménagères par exemple, etc…
Toutefois, l'exemple le plus parlant en matière d'économies à réaliser est certainement celui du tri du verre : une tonne de verre déposée dans les bacs à ordures ménagères coûte 136 euros alors qu'une tonne de verre déposée dans les colonnes de tri coûte 36 euros ! Le calcul est vite fait…

Vous voulez participer afin de stabiliser votre redevance déchets : un seul mot d'ordre : TRIEZ !!! Déposez vos cartons dans les lieux de collecte appropriés, apportez vos encombrants en déchèteries. C'est la meilleure façon de faire des économies et d'être acteur de son cadre de vie.

REDEVANCE DECHETS

Comme vous l'avez constaté, l'avis de paiement de la redevance vous a été adressé récemment, ce retard est dû à des problèmes d'informatique lié au changement de mode de paiement. En effet, le paiement de la redevance est maintenant possible par internet.

Moins vous produirez de déchets, plus vous les trierez en respectant les consignes, plus vous les recyclerez (compostage, broyage…) moins la redevance augmentera…

C'est un service que nous payons et non une taxe.

Article rédigé par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

QUELQUES RAPPELS

Création et entretien des accès aux propriétés riveraines des voies communales

La création des accès est soumise à autorisation et les travaux de busage, d'aménagement et d'entretien (empierrement, bitume…) sont à la charge des riverains.
Lors de la réfection des chaussées, il n'y a pas d'intervention sur les accès.

Entretien des terrains en friches

La réglementation en vigueur fait obligation aux propriétaires de parcelles limitrophes d'une zone d'habitations de procéder au débroussaillage de leurs terrains. Les parcelles en friche constituent un danger réel pour le voisinage : risques d'incendie, refuge de reptiles, rats, etc... En conséquence, le propriétaire est tenu de nettoyer ou faire nettoyer ses terrains limitrophes des propriétés bâties.

Elagage des arbres et des haies

Il est rappelé aux propriétaires dont les arbres, haies… sont en surplomb des voies communales qu'ils ont l'obligation de les élaguer. Il en est de même pour la végétation se trouvant à proximité des lignes électriques et téléphoniques. En cas de problème leur responsabilité pourrait être engagée.

Le Maire rappelle que si les travaux de débroussaillage ou d'élagage ne sont pas entrepris après une mise en demeure, les travaux peuvent être entrepris d'office par la commune, ceci aux frais des propriétaires

Très important : Pose de la Fibre optique

En prévision de l'installation de la fibre optique permettant enfin de disposer du très haut débit, il est indispensable que les propriétaires riverains anticipent en élaguant les arbres le long des lignes téléphoniques existantes.
Les travaux devraient commencer en 2018 et la commercialisation est prévue en 2019.

Economiser l'eau au jardin

Les ressources en eau sont inférieures aux normales saisonnières dans les départements bretons. Chacun sait à quel point l'eau douce est une denrée rare ; voici quelques conseils pour économiser l'eau au jardin.

Des pratiques anti-gaspillage

- **Un sol qui retient l'eau.** La faculté à garder l'eau est due à l'humus présent dans le sol. Un sol sableux, par exemple, laisse filer l'eau en profondeur ; elle devient alors inaccessible pour les cultures. Pour pallier le manque d'humus, effectuez des apports réguliers de compost ou de fumier à la surface de votre sol.
- **Un paillage qui évite l'évaporation.** Outre sa capacité à limiter la pousse des herbes indésirables, le paillis va protéger le sol des rayons du soleil et limiter ainsi l'évaporation naturelle de l'eau et préserver l'humidité présente.
- **Un bon binage vaut deux arrosages !** Le binage est un complément efficace de la pratique du paillage. Binez vos parcelles cultivées le lendemain ou le surlendemain d'une averse (ou d'un arrosage conséquent) afin de préserver l'humidité accumulée.

Arroser au bon moment

- Arroser en plein milieu de l'après-midi est une pure folie, l'évaporation est alors à son maximum. L'arrosage doit se faire le matin ou le soir, le plus tardivement possible.
- L'arrosage manuel permet de ne mouiller que les plantes qui ont besoin d'eau et de décider de la quantité à appliquer. Dirigez l'arroseur vers les racines et non les feuilles, les fleurs ou les tiges. À noter que l'arrosage par système de goutte-à-goutte est plus économe que celui par aspersion, lui-même plus efficace que l'arrosage par inondation.

La récupération des eaux de pluie

Dernier élément pour réduire la consommation d'eau potable, la récupération d'eau de pluie. Un système de collecte et de stockage de l'eau pluviale dans une citerne fournit une eau gratuite pour le jardin. Ce système peut être un simple tonneau sous une descente de gouttière, ou être une installation plus élaborée, avec citerne, pompe et réseau dédié.

Article rédigé par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.jardineraunaturel.org

Guide pratique pour les nouveaux jardiniers : Réussir son jardin au naturel en quelques gestes simples !

Danger des pesticides pour la santé et l'environnement, forte production de déchets verts : une chose est sûre, les solutions de jardinage au naturel entrent dans nos jardins. Oui, mais comment ?
De nombreux nouveaux habitants (propriétaires ou locataires) se retrouvent face à un nouvel espace à apprivoiser : le jardin. Comment aménager judicieusement ce nouvel espace ? Quels sont les bons choix de végétaux selon la place et le temps disponibles ? **Comment organiser, aménager son jardin pour qu'il soit accueillant pour la biodiversité, peu producteur/générateur ? de déchets et exempt de produits chimiques de synthèse ?**

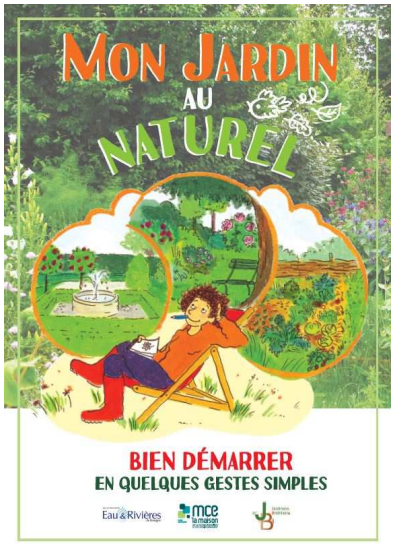

Quelques gestes et techniques simples permettent aux jardiniers-ères d'entretenir plus facilement les espaces au naturel. Tout commence dès la conception du jardin.
Pour répondre à ces questions, Eau et Rivières de Bretagne, les Jardiniers Brétiliens et la Maison de la consommation et de l'environnement éditent un nouveau guide pratique qui permet aux jardiniers de **concevoir et bien démarrer leur jardin au naturel en quelques gestes simples.**
Ce livret aide à définir les différents espaces et les aménager. Il s'inscrit dans la lignée de plusieurs guides : *Végétalisons nos murs*, *Votre haie de jardin au naturel* ou *Ces petits animaux qui aident le jardinier…* (disponibles sur les sites www.jardineraunaturel.org/ http://www.mce-info.org/publications ou auprès de la Mce).

A partir du 1er janvier 2019, les particuliers ne pourront plus ni acheter, ni détenir, ni utiliser de pesticides de synthèse dans leur jardin. Qu'attend-on pour passer au naturel ?

Livret « Mon jardin au naturel, bien démarrer en quelques gestes simples » : disponible sur www.jardineraunaturel.org ou auprès de la Mce – 48 boulevard Magenta – 35 000 Rennes.
Article rédigé par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.jardineraunaturel.org

PIEGER LES FRELONS ASIATIQUES

D'après le site https://desinsectisation.ooreka.fr/fiche/voir/285487/fabriquer-et-utiliser-un-piege-a-frelons-asiatiques

Le redoutable frelon asiatique a fait son apparition en France voici quelques années. Pour limiter sa propagation, il est important que les particuliers disposent des pièges à son intention dans leur jardin. Comment fabriquer un piège à frelons asiatiques, avec une simple bouteille.

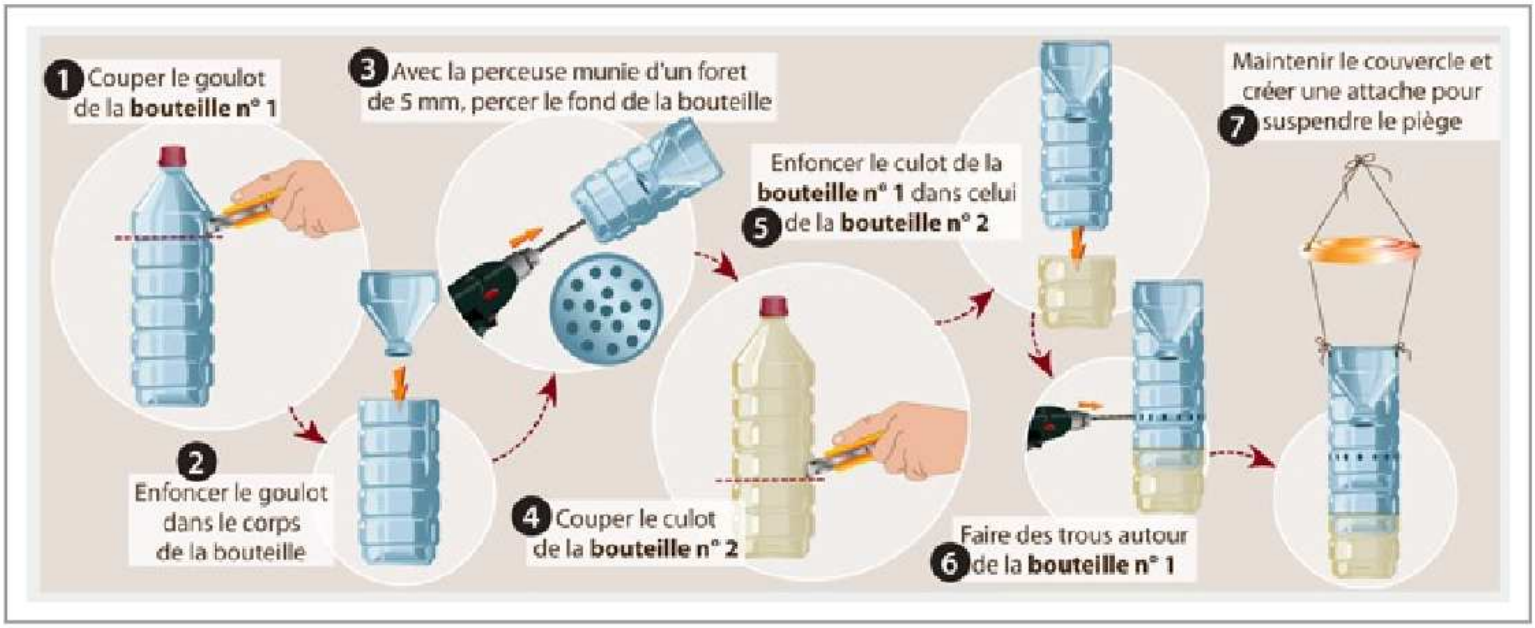

Versez un appât dans la bouteille par le haut. L'appât sélectif le plus efficace se compose de :

- un quart de volume de sirop de grenadine ou de cassis, utilisé pur;
- un demi-volume de bière brune;
- un quart de volume de vin blanc (qui repousse les abeilles).

Afin de piéger sélectivement le frelon asiatique, ne mettez vos pièges en place que pendant deux périodes :

- du 1er février au 15 avril, période où le frelon asiatique sort d'hibernation;
- du 15 octobre à la fin novembre.

Placez un ou plusieurs pièges, selon la taille de votre jardin, en hauteur, par exemple dans un arbre, en dehors des endroits fréquentés.

Quand votre piège est saturé de frelons et ne fonctionne plus : placez le piège dans un seau ou une bassine. Remplissez le piège et le récipient avec de l'eau pour noyer les frelons. Attendez 24 heures. Mettez le piège à la poubelle. Remplacez-le par un autre.

Si votre piège se remplit de nombreux frelons, il y a sans doute un nid près de chez vous.

En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques dès le printemps, bien noter sa localisation et prévenir la mairie ou la communauté de communes. Après authentification et validation par un référent, la CCHPB prend alors à sa charge la procédure de destruction du nid ainsi que le coût de l'opération.

À savoir : la destruction des nids de frelons n'est pas obligatoire, mais si vous n'y avez pas procédé, vous seriez tenu pour responsable si quelqu'un se faisait piquer.

Pont du train carottes à Bondivy

L'ancienne gare de Tréogat

Directeur de publication : Pierre LE BERRE
Conception et réalisation : Mairie de Tréogat - Fabienne FAOU
Comité de rédaction : Pierre LE BERRE, Guy BUREL, Fabienne FAOU, Joseph HERRY, Annie LANNOU, Sylvie LE BRUN, Marine LE GALL, Loïc PETILLON
Crédit photos : Mairie de Tréogat, les associations, Marc MONFORT
Site Internet : www.treogat.fr

Le bulletin municipal est diffusé aux résidences principales. Il est disponible en mairie ou sur le site internet de la commune.